



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 6 décembre 2023 à 19h00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

monsieur le conseiller Francis Léger.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2023-12-278

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023 À 19H00

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 novembre 2023
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.4 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus
- 7.5 Dépôt du rapport de l'année 2023 concernant l'application du Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2023-06 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2024
- 8.2 Adoption du projet de Règlement numéro 2023-06 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2024
- 8.3 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024
- 8.4 Demande de dérogation mineure : DM-2023-06 pour la propriété située au 86, chemin Scraire
- 8.5 Dossier PIIA-2023-32 : Modification au projet d'agrandissement du bâtiment principal au 8, chemin Spinney
- 8.6 Annulation de l'appel d'offres sur invitation numéro INV202310-12 relatif à l'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm sur le chemin Mille-Isles Ouest
- 8.7 Embauche de trois surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2023-2024
- 8.8 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2023
- 8.9 Autorisation de payer les heures non transférables d'une année à l'autre
- 8.10 Autorisation de signature donnée à certains membres de l'administration et du conseil municipal pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme
- 8.11 Nomination de monsieur Gabriel Therrien à titre de responsable des services électronique clicSÉCUR
- 8.12 Nomination de monsieur Gabriel Therrien à titre de représentant autorisé auprès de revenu Québec
- 8.13 Autorisation d'un dépôt de projet par la MRC d'Argenteuil visant à partager un dessinateur au sein du Service de génie de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du volet 4 du Programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 8.14 Cession du lot 3 208 312 du cadastre du Québec à madame Anne-Marie Bouchard
- 8.15 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 8.16 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés - Association des propriétaires du lac Dainava
- 8.17 Don pour la campagne de financement Les Bons Déjeuners D'Argenteuil
- 8.18 Don pour la campagne de financement 2023 de l'organisme La Citad'Elle de Lachute
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023

2023-12-279



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-12-280

2.2 *Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023*

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-12-281

3. *Approbation des comptes*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de novembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de novembre 2023 totalisant **243 684,51 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de novembre 2023.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 30 novembre 2023*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 novembre 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de novembre 2023 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Dimanche dernier, nos pompiers et leurs bénévoles étaient au rendez-vous pour amasser des fonds et des denrées lors de la Guignolée annuelle.

Encore une fois, nous tenons à les remercier et à saluer leur engagement, année après année, afin que l'organisme Centre d'entraide Argenteuil puisse redonner à la communauté partout sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Merci aux nombreux donateurs qui, grâce à leur générosité, nous ont permis de remettre argent et denrées alimentaires pour contribuer au bonheur de nombreux citoyens et citoyennes de notre milieu, particulièrement en cette période de l'année.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Malgré l'arrivée de la neige, le projet de restauration du Maple Grove se poursuit. Au cours du dernier mois, la fondation de pierre a été solidifiée, la toiture a été remplacée et plusieurs travaux correctifs ont été faits. Quant au pavillon en mortaise, il est présentement en construction en usine et l'installation est prévue en janvier 2024. Les portes et fenêtres seront installées en février ou mars 2024.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

C'est sous la neige et dans une atmosphère féérique que l'édition 2023 de la parade du Père Noël et la distribution des cadeaux a eu lieu ce dimanche dernier ! Plus de 130 cadeaux ont été distribués aux enfants de la municipalité et nous tenons d'ailleurs à remercier Père et Mère Noël pour leur présence et implication année après année.

Dans un autre ordre d'idées, le prochain atelier culinaire parent-enfant aura lieu le 20 décembre prochain à la salle communautaire Strong. Au menu : fabrication de latkas (galettes de pommes de terre) !

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

En guise de rappel, le conseil vous invite à toujours valider la réglementation applicable auprès du Service d'urbanisme et de l'environnement avant d'entreprendre des travaux de construction. Des problèmes peuvent être évités avec un simple appel à la Municipalité.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Des changements sont à prévoir quant aux items acceptés et refusés à l'Écocentre « Les Voisins » qui dessert notre municipalité. Restez à l'affût de ces changements en vous inscrivant à notre Infolettre, en visitant notre site web sous la rubrique Matières résiduelles ou en validant l'information à l'endo de votre prochain calendrier des collectes de 2024, qui vous sera acheminé par la poste avec votre compte de taxes au courant du mois de janvier.

Maire :

Bonsoir à tous,

Bienvenue en hiver!

Votre conseil et administration ont travaillé fort pour limiter les hausses de taxes pour 2024, malgré les effets cumulatifs de l'inflation qui affectent tous nos achats de matériaux et services de réparations, ainsi que les effets néfastes de la taxation basé sur le rôle d'évaluation foncière, nouveau rôle depuis 6 ans, qui vient de nous être déposé en novembre. Les effets du nouveau rôle ne sont pas banals car en moyenne, il s'agit d'une augmentation de 68 % ; ce qui veut dire qu'il y a des évaluations sectorielles au-dessus de 68 % et d'autres sous 68 %. Pour faire le budget, la municipalité n'a pas le droit d'utiliser des taux différents en fonction de secteurs territoriaux, 1 seul taux est possible. Il faut se souvenir que la municipalité ne peut pas adopter un budget négatif, donc les dépenses vs. les revenus ne peuvent être déficitaires. Conséquemment, le taux unique qui est appliqué pour atteindre le 'zéro' est le plus bas que nous pouvons utiliser. Les résidences qui ont obtenu des augmentations élevées auront des montants de taxes à payer plus élevés que ceux dont les augmentations au rôle sont moindres. Certains auront droit à des diminutions de taxes comparablement à l'an dernier. Nous avons diminué le taux de taxation d'approximativement 40% et avons bonifié les revenus avec des subventions, du financement et le surplus afin d'atténuer la forte augmentation du compte de taxes que subiront les propriétaires qui bénéficient d'une plus grande valeur foncière. Le budget sera adopté lors d'une séance extraordinaire prévue mercredi le 13 décembre à 19 h. La municipalité s'est fait cambrioler la semaine dernière. Le nouvel entrepôt au 400 Mille-Isles s'est fait visiter par des malfaiteurs qui ont volé une remorque et une génératrice. Si vous avez de l'information à ce sujet, merci de communiquer avec l'administration.

Comme vous pouvez le remarquer, les travaux au Maple Grove vont bon train, nous avons tous hâte de voir l'édifice prêt à recevoir nos citoyens...

Pas mal ça pour ce mois-ci,

Attention sur les routes,

Merci

Good evening,

Welcome to winter!

Your council and administration have worked hard to limit tax increases for 2024, despite the cumulative effects of inflation affecting all our purchases of materials and repair services, as well as the adverse effects of taxation based on the property assessment roll, new for the last 6 years, which has just been filed with us this November. The effects of the new roll are not insignificant: the average increase is 68%, which means that some sector assessments are higher than 68%, while others are lower.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

For budgeting purposes, the municipality is not allowed to use different rates for different territorial sectors; only 1 rate is possible. Remember that the municipality cannot adopt a negative budget, so expenses vs. revenues cannot be in deficit; therefore, the single rate that is applied to reach 'zero' is the lowest we can use, and homes that have seen high increases will have higher tax bills than those whose roll increases were lower, some of whom will be entitled to tax decreases compared to last year. We have dropped the taxation rate by approximately 40% and have boosted revenues with subsidies, financing and our surplus to ease the effects of the tax hike that will be felt by property owners with elevated values. The budget will be adopted at a special meeting scheduled for Wednesday December 13 at 7pm. The municipality was burglarized last week: the new warehouse at 400 Mille-Isles was visited by criminals who stole a trailer and a generator. If you have any information on this matter, please contact the Administration. As you can see, work is well underway at Maple Grove, and we're all looking forward to seeing the building ready to receive our citizens...

That's it for this month,

Be careful on the roads,

Thank you

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'octobre 2023.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'octobre 2023.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de novembre 2023.

7.4 *Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus*

Selon la loi, le greffier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Le directeur général et greffier-trésorier fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre pour l'année 2023.

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

7.5 **Dépôt du rapport de l'année 2023 concernant l'application du Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Le principal objectif est de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal le rapport de l'année 2023 concernant l'application du Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

8. **Affaires diverses**

8.1 **Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2023-06 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2024**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Diane Bélair qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur le budget et sur la taxation de l'exercice fiscal 2024.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.2 **Adoption du projet de Règlement numéro 2023-06 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2024**

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que la copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

2023-12-282



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 2023-06 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2024.

ADOPTÉE.

2023-12-283

8.3 *Calendrier des séances pour l'année 2024*

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024. Les séances se tiendront le *mercredi* et débuteront à 19 h tandis que les plénières se tiendront généralement le *mercredi* précédant la séance ordinaire, à la discrétion du conseil :

- | | |
|-----------------------|---------------|
| • 24 janvier | • 3 juillet |
| • 7 février | • 7 août |
| • 6 mars | • 4 septembre |
| • 3 avril | • 2 octobre |
| • 1 ^{er} mai | • 6 novembre |
| • 5 juin | • 4 décembre |

QUE la séance extraordinaire du budget pour l'année 2024 se tiendra le 11 décembre 2023.

QUE le lieu ordinaire des séances est le 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles dans la salle communautaire Strong.

QU'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE.

2023-12-284

8.4 *Demande de dérogation mineure : DM-2023-06 pour la propriété située au 86, chemin Scraire*

Considérant que la demande vise la réduction de la marge latérale à 2,57 mètres et de la marge arrière à 7,45 mètres pour l'habitation, et la réduction de la marge latérale à 1,25 mètre et de la marge arrière à 5,15 mètres pour la galerie situés au 86, chemin Scraire ;

Considérant que la grille de spécification de la zone H-3 du Règlement de zonage RU.02.2011 prescrit une marge latérale minimale de 10 mètres et une marge arrière minimale de 15 mètres pour une habitation ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Considérant que l'article 5.1.3 du Règlement de zonage RU.02.2011 prescrit une marge latérale minimale de 8 mètres et une marge arrière de 13 mètres pour une galerie ;

Considérant que le demandeur propose une modification aux limites cadastrales afin de diminuer l'importance des dérogations mineures demandées ;

Considérant que tous les documents requis en vertu du Règlement RU.09.2012 sur les dérogations mineures ont été déposés ;

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;

Considérant que la demande vise des travaux déjà exécutés qui ont fait l'objet d'un permis de construction et qui ont été effectués de bonne foi ;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 novembre 2023 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2023-06 pour la propriété située au 86, chemin Scraire, afin de réduire, pour l'habitation, la marge latérale à 2,57 mètres et la marge arrière à 7,42 mètres, représentant une dérogation de 7,43 m à la marge latérale minimale de 10 m et de 7,58 m à la marge arrière minimale de 15 m, et de réduire, pour la galerie, la marge latérale à 1,25 m et la marge arrière à 5,15 m, représentant une dérogation de 6,75 m à la marge latérale minimale de 8 m et de 7,85 m à la marge arrière minimale de 13 m, tel que prescrit par la grille de spécification de la zone H-3 et par l'article 5.1.3 du Règlement de zonage RU.02.2011.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2023-12-285

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

8.5 Dossier PIIA-2023-32 : Modification au projet d'agrandissement du bâtiment principal au 8, chemin Spinney

Considérant que le projet vise une modification au projet d'agrandissement du bâtiment principal au 8, chemin Spinney ;

Considérant que le projet initial a été approuvé par la résolution 2023-09-222 ;

Considérant que la modification au projet de construction est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver la modification au projet d'agrandissement du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la modification au projet d'agrandissement du bâtiment principal au 8, chemin Spinney, conformément au dossier PIIA-2023-32.

ADOPTÉE.

2023-12-286

8.6 Annulation de l'appel d'offres sur invitation numéro INV202310-12 relatif à l'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm sur le chemin Mille-Isles Ouest

Considérant qu'un ponceau de gros diamètre doit être remplacé sur le chemin Mille-Isles Ouest ;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif l'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm sur le chemin Mille-Isles Ouest auprès de trois (3) entrepreneurs ;

Considérant qu'un seul entrepreneur, David Riddell Excavation/Transport, a déposé une soumission au montant de 109 784,68 \$ taxes incluses ;

Considérant que ce prix est largement supérieur aux estimations de la Municipalité et du Service de génie de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission ;

Considérant que la négociation n'a pas permis d'obtenir un prix acceptable pour le conseil municipal ;

Considérant la recommandation de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

D'ANNULER l'appel d'offres sur invitation numéro INV202310-12 relatif à l'installation d'un ponceau en béton de 1500 mm sur le chemin Mille-Isles Ouest.

DE TRANSMETTRE au soumissionnaire la présente résolution confirmant l'annulation de l'appel d'offres.

ADOPTÉE.

2023-12-287

8.7 *Embauche de trois surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2023-2024*

Considérant le besoin d'embaucher du personnel pour la surveillance et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2023-2024 ;

Considérant que l'affichage des postes a été effectué sur le site Internet de la Municipalité, par l'envoi d'une infolettre et dans l'édition d'octobre de l'Info-Mille-Isles ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation du directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'EMBAUCHER monsieur Frédéric Dansereau Vilandre, madame Laura Viau Cooper et monsieur Noah Ouellet à titre de surveillants de la patinoire pour la saison hivernale 2023-2024.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines et le salaire est prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2023-12-288

8.8 *Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2023*

Considérant que la Municipalité verse une prime annuelle de 200 \$ aux pompiers pour compenser l'augmentation de leur prime d'assurance automobile puisqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant que cette prime est calculée au prorata du nombre de mois complétés dans l'année à titre d'employé du service incendie pour les nouveaux employés et pour ceux qui ont démissionné ;

Considérant que le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie indique les pompiers éligibles à recevoir la prime et les montants applicables selon le nombre de mois à l'emploi de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

D'AUTORISER le versement de la prime à chaque pompier selon le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie pour un montant total de 4 166,67 \$.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-281.

ADOPTÉE.

2023-12-289

8.9 Autorisation de payer les heures non transférables d'une année à l'autre

Considérant que l'article 15.11 de la convention collective statue que les heures accumulées dans la banque de temps sont payées à l'avant-dernière paye de l'année ;

Considérant que l'article 18.02 de la convention collective statue que les heures de congé de maladie sont non transférables d'une année à l'autre, mais que les heures monnayables non prises sont payées à la dernière période de paie qui précède le 24 décembre ;

Considérant le tableau des heures monnayables présenté au conseil par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement des heures monnayables dues selon les modalités stipulées dans la convention collective et précisées au tableau déposé par monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier.

DE PRÉCISER que le montant des heures monnayables dues représente, à ce jour, une somme de 8 812,67 \$ et que ce montant sera ajusté le 18 décembre 2023.

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires de la rémunération des employés.

ADOPTÉE.

2023-12-290

8.10 Autorisation de signature donnée à certains membres de l'administration et du conseil municipal pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2023-02-029 afin de mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité ;

Considérant la résolution 2023-11-263 confirmant la nomination de monsieur le conseiller Yvon Arnold à titre de maire suppléant de la Municipalité de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

D'AUTORISER les personnes suivantes, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un changement soit apporté par résolution, à signer pour et au nom de la Municipalité les chèques et effets bancaires :

- Howard Sauvé, maire ;
- Yvon Arnold, maire suppléant ;
- Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier ;
- Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

Dorénavant les titres autorisés à signer les chèques et effets bancaires sont:

- Maire, maire suppléant, directeur général et greffier-trésorier ainsi que directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

D'ABROGER les résolutions précédemment adoptées à cet effet.

ADOPTÉE.

2023-12-291

8.11 *Nomination de monsieur Gabriel Therrien à titre de responsable des services électroniques clicSÉCUR*

Considérant la résolution numéro 2023-02-027 confirmant l'embauche de monsieur Gabriel Therrien à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint et son entrée en fonction le 27 février 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter monsieur Gabriel Therrien à titre de responsable des services électroniques de Revenu Québec par l'entremise du service clicSÉCUR ;

Considérant que le numéro d'entreprise de la Municipalité est 8813435326 et le numéro d'identification est 1006131278.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à agir au nom de la Municipalité, à compter du 6 décembre 2023, pour les services électroniques clicSÉCUR.

ADOPTÉE.

2023-12-292

8.12 *Nomination de monsieur Gabriel Therrien à titre de représentant autorisé auprès de Revenu Québec*

Considérant la résolution numéro 2023-02-027 confirmant l'embauche de monsieur Gabriel Therrien à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint et son entrée en fonction le 27 février 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de donner à monsieur Gabriel Therrien l'autorisation d'agir au nom de la Municipalité auprès de Revenu Québec ;

Considérant que le numéro d'entreprise de la Municipalité est 8813435326 et le numéro d'identification est 1006131278.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

DE NOMMER monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à titre de représentant autorisé pour tous les services de Revenu Québec.

ADOPTÉE.

2023-12-293

8.13 Autorisation d'un dépôt de projet par la MRC d'Argenteuil visant à partager un dessinateur au sein du Service de génie de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du volet 4 du Programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Considérant que le Partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;

Considérant que le projet de loi no 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le Gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds région et ruralité (FRR) ;

Considérant que l'axe de coopération intermunicipale du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens ;

Considérant que par coopération intermunicipale, il est notamment entendu la mise en commun de ressources professionnelles, et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Considérant que les neuf (9) municipalités constituant la MRC d'Argenteuil souhaitent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière, permettant le partage d'un dessinateur au sein du Service de génie de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil possède une équipe en génie civil et une expertise multidisciplinaire capable de coordonner et de soutenir ce dessinateur local ;

Considérant que selon les règles et normes du programme, avec son indice de vitalité économique positionnant la MRC d'Argenteuil dans le quatrième quintile des MRC du Québec, le financement de cette ressource pourrait atteindre 70 % des coûts admissibles (salaire, avantages sociaux et autres), et ce, pour une période maximale de cinq (5) ans, jusqu'à un montant maximal de 250 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles autorise le dépôt d'un projet par la MRC d'Argenteuil, visant à partager un dessinateur au sein du Service de génie de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du volet 4 du Programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet de partage d'un dessinateur et à assumer une partie des coûts, conjointement avec les autres municipalités constituant de la MRC d'Argenteuil qui participeront au projet.

QUE le conseil nomme la MRC d'Argenteuil comme organisme responsable du projet et lui demande de formuler une demande d'aide financière dans le cadre de ce Programme.

ADOPTÉE.

2023-12-294

8.14 Cession du lot 3 208 312 du cadastre du Québec à madame Anne-Marie Bouchard

Considérant que madame Anne-Marie Bouchard est propriétaire du 1088, chemin Massie, à Saint-Jérôme et qu'elle a démontré un intérêt à acquérir le lot 3 208 312 ;

Considérant que madame Bouchard souhaite acquérir l'ensemble du lot à des fins de conservation ;

Considérant que le conseil municipal accepte de céder le lot au montant convenu avec madame Bouchard et que les frais d'arpentage et de notaire seront défrayés par l'acquéreuse.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la cession du lot 3 208 312 du cadastre du Québec à madame Bouchard, propriétaire du 1088, chemin Massie, à Saint-Jérôme aux conditions convenues, incluant les frais d'arpentage et de notaire.

D'AUTORISER le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Gabriel Therrien, à signer tous les documents requis à la cession du lot pour et au nom de la Municipalité.

Les considérants font partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE.

2023-12-295

8.15 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles approuve les dépenses d'un montant de 19 495 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2023-12-296

8.16 Aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés – Association des propriétaires du lac Dainava

Considérant la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;

Considérant que l'Association des propriétaires du lac Dainava a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière pour l'année 2023 ;

Considérant que la demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du lac Dainava répond aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCORDER à l'Association des propriétaires du lac Dainava une aide financière de 1 018,93 \$ pour l'entretien du chemin Dainava, tel que prescrit à la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2023.

ADOPTÉE.

2023-12-297

8.17 Don pour la campagne de financement Les Bons Déjeuners d'Argenteuil

Considérant la réception de la lettre de campagne de financement du président de l'organisme Les Bons Déjeuners d'Argenteuil datée du 17 novembre 2023 ;

Considérant que cet organisme soutient efficacement les jeunes de notre région ;

Considérant que le conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE FAIRE un don de neuf cents dollars (900 \$) à l'organisme Les Bons Déjeuners d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

2023-12-298

8.18 Don pour la campagne de financement 2023 de l'organisme La Citad'Elle de Lachute

Considérant la réception de la lettre de campagne de financement de l'organisme La Citad'Elle de Lachute datée du 15 novembre 2023 ;

Considérant que cet organisme soutient les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants depuis plus de 30 ans ;

Considérant que le conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE FAIRE un don de neuf cents dollars (900 \$) à l'organisme La Citad'Elle de Lachute.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

2023-12-299

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023

10. Levée de la séance

À **20h15**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

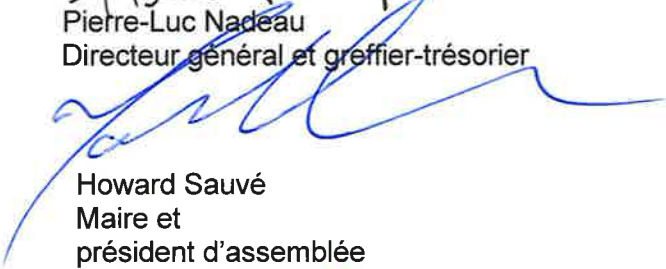
ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.



Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

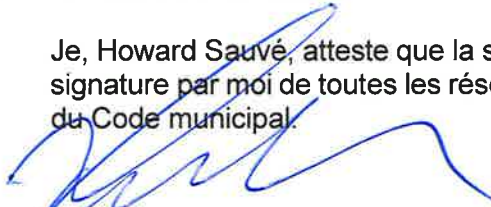


Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée



Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée